



LETTRE D'INFORMATION

Septembre / octobre 2020



Contacts GDSA 73

Président
Fred Féaz
Le Four
73300 HERMILLON
fred.feaz@gdsa73.fr
(06-22-05-14-91)

Vice-Présidente
Yanne NEVEJANS
Trésorier
Kleber LUYAT
kluyat@gmail.com

Trésorière adjointe
Edith CHARIGLIONE

Secrétaire
Laure SCHIZZAROTTO
Laure-abeille@gdsa73.fr

Secrétaire adjoint
Claude TIBERI

LES RESPONSABLES DE SECTEURS

Secteur Maurienne/
Ht Maurienne :
Fred Féaz
fred.feaz@gdsa73.fr
(06-22-05-14-91)

Secteur Albertville :
Kléber LUYAT
kluyat@gmail.com
(06-26-10-79-30)

Secteur bassin Chambérien/
Avant pays savoyard :
Michel LOPEZ
lopezmichelfr@yahoo.fr
(06-44-78-23-90)

Secteur Tarentaise/
Ht Tarentaise :
Cyril VALLIER
Cyril.vallier@gdsa73.fr
(06-85-25-44-05)

LA D.D.C.S.P.P.

321 chemin des moulins
BP 91113
73011 CHAMBERY CEDEX
(04-56-11-05-77)

Retrouvez toutes les informations du GDSA 73
Sur notre site internet

www.gdsa73.fr

Equipe de rédaction :

Cyril VALLIER : cyril.vallier@gdsa73.fr / Joseph FABIANO : josephfabiano@gdsa73.fr



SOMMAIRE du mois de septembre / octobre2020

Le coin sanitaire

- Le Nourrissement



Le coin botanique

- Le Romarin



Le nourrissage



L'apiculteur doit se soucier des réserves alimentaires de ses colonies tout au long de la saison et principalement au tout début de l'automne, dès la levée des hausses. En principe au cours de la saison, l'apiculteur n'aura pas besoin d'apporter un complément de nourriture, sauf cas exceptionnel comme nous l'avons vécu durant la saison 2019.

Les besoins de l'abeille :

Tout au long de l'année, les abeilles ont besoin :

- d'eau pour produire les gelées nourricières et rafraîchir la ruche
- de sucre pour faire fonctionner leurs muscles
- de protéines végétales pour nourrir les larves

La nature fournit normalement tout ce qu'il faut aux abeilles : eau, sucre, pollen (pour les protéines). Dans ces conditions, nourrir devrait rester exceptionnel. Mais n'oublions pas que l'apiculteur leur prélève au moment de la récolte une grosse partie des réserves qu'elles avaient constituées pour pouvoir passer sereinement l'hiver. C'est donc naturellement que l'apiculteur doit veiller à reconstituer artificiellement leurs réserves.

Le sucre :

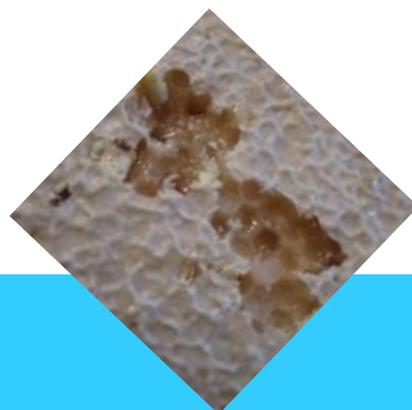
Les abeilles possèdent les enzymes pour décomposer le saccharose en glucose/fructose. Elles digèrent donc les sucres simples. L'apiculteur devra donc constituer le sirop à base de sucre blanc raffiné du type « sucre cristal ». Il faut noter que les abeilles mettent plus de temps à digérer ou ne peuvent digérer les autres sucres.

Le maltose les fatigue

Le lactose est indigeste

Les miellats et sucres roux contiennent des sels minéraux indigestes.

Les miellats sont des régurgitations de pucerons : la sève est absorbée par le parasite qui rejette du sucre et autres sels minéraux. Ceux-ci ne seront pas tous digérés et risquent d'encombrer l'intestin de l'abeille. Un hivernage sur des cadres de miellat accroît le risque d'apparition au printemps de la maladie noire.



Les sucres roux :

Ils sont des sucres moins épurés riches en sels minéraux indigestes pour l'abeille.



Les sucres industriels :

comme le lactose sont indigestes (composant des granules homéopathiques).

Les sucres blancs:

Ils sont en principe ceux dénommés « sucre » sur les emballages. Ils sont issus de la betterave sucrière ou de la canne à sucre.



Les sirops :

Les sirops pour la pâtisserie industrielle sont riches en glucose, maltose, dextro-maltose. Ils sont à proscrire pour les réserves d'hiver. Les sirops spécifiques à l'apiculture contiennent peu ou pas de maltose et sont enrichis en fructose.



Mise en œuvre du nourrissage :



Il y a un facteur majeur à garder en tête : la transformation du sirop de nourrissage en une source de glucides assimilable par l'abeille demande énormément d'énergie, et est donc une source de fatigue. Afin d'avoir toutes les chances de conserver une colonie en pleine forme pour l'hiver, il est important que les réserves soient reconstituées au plus tard fin septembre afin que la dernière génération d'abeilles ait toute son énergie pour passer l'hiver.

Il est difficile de donner des chiffres tant le type de ruche est grand et les matières à disposition différentes. Quand on débute, le mieux est de peser sa ruche avant de la mettre en service ce qui constituera votre tare. Le poids de miel de réserve doit être de 13 à 18kg par ruche. Il vous sera donc facile en ayant la tare et un peson d'avoir la quantité de miel en réserve.

Pour compléter les réserves de votre ruche vous pouvez :

- Utiliser du sirop d'apiculture du commerce (voir paragraphe ci-dessus)
- Fabriquer vous-même votre sirop à raison de 2/3 de sucre et 1/3 d'eau soit 2kg de sucre et 1 litre d'eau et rajouter 1 cuillère à soupe de vinaigre de cidre par litre de sirop (l'ajout de vinaigre n'aura aucun effet contre la nosébose, mais ramènera le PH de votre sirop proche de celui du miel et sera donc mieux assimilé).



Faut-il mettre du candi pour l'hivernage ?



A cette question les avis sont partagés... Si votre ruche a suffisamment de réserves, il n'y a aucun intérêt à mettre du candi pour l'hivernage. Vous risquez tout au plus de fatiguer vos abeilles qui iront prendre le candi plutôt que le miel. Si les réserves sont importantes, vous risquez de vous retrouver au printemps avec énormément de cadres de miel et plus de place pour le redémarrage de la ponte. Il est préférable de passer dans votre rucher de temps en temps durant l'hiver et de soupeser votre ruche afin d'estimer les réserves. Vous pourrez à ce moment mettre du candi si vous estimez que les réserves sont faibles.

Peut on faire du sirop avec du miel ?

Encore une fois les avis divergent... L'apiculteur prend les réserves de miel pour redonner ensuite du sirop... Cela reste paradoxal. Il faut surtout garder à l'esprit qu'il y a un grand risque sanitaire de redistribuer du miel, même s'il provient de son propre rucher. Vous avez pu passer à côté d'une infection de loque américaine lors de votre visite. Les spores restent actives 1 an dans le miel sans pour autant le rendre impropre à la consommation pour l'homme. Mais le risque de contamination des autres ruches est présent.

Conclusion :

L'apiculture n'est pas une science exacte. L'apiculteur doit s'adapter au jour le jour et surtout prévoir afin que l'hivernage se passe le mieux possible. Qui sait si l'hiver sera long, froid, doux, le printemps pluvieux ? Ce n'est pas parce que l'hiver est là que l'apiculteur doit laisser ses protégées livrées à elles-mêmes... Pour un bon hivernage et un bon redémarrage au printemps, pensez dès la levée des hausses, à envisager un complément de réserves, et pendant l'hiver, à passer de temps en temps pour soupeser vos ruches afin de fournir un éventuel complément au candi.

Déclaration des ruches



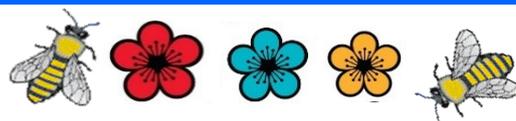
Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur. La déclaration de ruches 2020 est à réaliser en ligne sur le site assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Le récépissé de votre déclaration de ruches vous sera adressé par mél immédiatement après validation de la démarche.

Il est possible que certaines messageries placent ce mél parmi les courriers indésirables ou spam. Nous vous invitons à vérifier dans ce dossier si le mél contenant le récépissé n'apparaît pas dans votre boîte de réception. Il est également possible de télécharger directement le récépissé tout de suite après validation de la démarche. Ce récépissé vous sera demandé pour pouvoir bénéficier des aides européennes dans le cadre du Plan apicole européen qui soutient la réalisation d'actions en faveur de la filière apicole française.

Déclarer votre rucher est obligatoire quel que soit le nombre de ruches à déclarer. Toutefois, si vous avez cessé votre activité d'apiculteur, vous n'êtes pas concerné par ce message.

En effectuant votre déclaration, vous contribuez à une meilleure connaissance du cheptel apicole français et à une gestion plus efficace des dangers sanitaires notamment face à la menace que représente le parasite *Aethina*



La plante du mois :

Les Aromatiques : le ROMARIN

Elles parfument nos plats, tisanes, protègent le jardin et régalent les abeilles. Voilà de précieuses plantes compagnes de nos jardins et qui embellissent et parfument nos petits coins de terre. Elles attirent abeilles et bourdons et favorisent la pollinisation.



Le ROMARIN :



Le THYM :



La SAUGE :



La SARRIETTE :



L'ORIGAN :



La MARJOLAINE :



L'HYSOPE :



La MENTHE :



Le SERPOLET :



La MELISSE-
CITRONELLE :

Et bien d'autres encore ...

Le ROMARIN :

Sa floraison précoce attire les pollinisateurs de janvier jusqu'en avril avec de belles fleurs bleues, blanches ou roses suivant la variété.

Certaines variétés reflorissent également en automne, période où il y a peu de nourriture pour nos abeilles.

Il sécrète un abondant nectar très concentré jusqu'à 50% de saccharose même en période froide, pour le plus grand profit de nos abeilles.

Et pour donner plus d'appétence au sirop de nourrissage, après ébullition de l'eau, j'ajoute quelques branches de romarin, de thym... Après quelques minutes d'infusion, le sucre !

Le miel monofloral est très apprécié pour sa saveur intense, persistante et son parfum discret.

Sa cristallisation est rapide, très fine et fait varier sa couleur de blanc, jaune pâle à gris clair.

Par ses nombreuses qualités médicinales, très riche en oligoéléments : calcium, fer, cuivre...

C'est un puissant anti-inflammatoire et antidouleur.

Il stimule le foie et les fonctions de digestion et intestinales.

Il lutte contre le diabète et le surpoids, soulage l'arthrose, antihistaminique, antibactérien, stimulation sanguine, diurétique, affection de la peau....

Antioxydant pour rester jeune...

Connu depuis l'antiquité, antistress, défatigant, améliore la concentration, la mémoire... On frottait le front des enfants pour les rendre plus intelligent ! Les intellectuels et les étudiants portaient une couronne de romarin. Et shakespeare fait dire à OPHELIE l'héroïne de HAMLET « c'est la plante de souvenir ! »

Plante aromatique par excellence, il agrmente viande blanches, grillades et poissons, ragouts et sauces et traite aussi les petits problèmes de santé. Pour les amateurs de fromages : chèvre chaud et miel de romarin !

La multiplication par bouturage se pratique après la floraison, toute simple : couper des extrémités de 15 à 20 cm et les mettre en terre à l'ombre et bien sûr arroser souvent.

Très ornemental, il aime les terrains calcaires, aride et rocailleux, en haies ou en massifs.

Au jardin, il repousse la mouche de la carotte et les pierides (papillons) du chou et de la rave.

Le ROMARIN vous dis-je !!!

Faites nous part de vos connaissances !

Avez-vous des plantes mellifères ? De belles photos ?

Envoyez vos informations et commentaires à :

josephfabiano@wanadoo.fr / josephfabiano@gdsa73.fr